

**Compte-rendu
de réunion**

**RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE
DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC**

Date	7 mai 2009	Heure	18 h 30
Endroit	Centre culture et environnement Frédéric Back – local 324 870, avenue De Salaberry, Québec		
Rédigé par	Mathieu Painchaud	Signature	

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du compte-rendu de la réunion du 7 avril 2009 et suivi
3. Présentation des mesures de radioactivité aux installations d'élimination
4. Présentation du FAQ
5. Réorganisation des menus du site web
6. Recommandations sur l'échantillonnage
7. Collecte et traitement des résidus alimentaires (article Le Soleil)
8. Points à l'ordre du jour de la prochaine rencontre
9. Varia
 - Article Le Soleil (suite aux recommandations de la DSP)
 - Quantités de déchets incinérés en 2008

ÉTAIENT PRÉSENTS

Membres votants :

Anne Beaulieu
Nicole Blouin
Alain Loubier
Claude Pouliot
Steve St-Cyr
Alexandre Turgeon

Élue, arrondissement de Limoilou
Conseil de quartier Vieux-Limoilou
Élu, arrondissement de Limoilou
Conseil de quartier des Maizerets
Conseil de quartier Lairet
Conseil régional de l'environnement

Membres sans droit de vote :	
Anne-Marie Cantin	Communauté métropolitaine de Québec
Benoît Delisle	Service des travaux publics, Ville de Québec
Denis Robillard	Service de l'environnement, Ville de Québec
Slavko Sebez	Direction régionale de santé publique
COPIES À : Toutes les personnes présentes ainsi que :	
Membres votants	
Antoine Carrier	AmiEs de la terre de Québec
Nicolas Faucher	Cégep Limoilou, milieu socio-économique
Richard Bourget	Arrondissement de Limoilou, Ville de Québec
Raymond Dion	Élu, Ville de Québec
Membres sans droit de vote :	

Compte-rendu de réunion

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
COMITÉ DE VIGILANCE DE L'INCINÉRATEUR DE LA VILLE DE QUÉBEC	7 mai 2009
	SUIVI
<p>0. Ouverture de la réunion.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mme Anne Beaulieu souhaite la bienvenue à tous. 	
<p>1. Adoption de l'ordre du jour.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les points « Article Le Soleil (suite aux recommandations de la DSP » et « Quantités de déchets incinérés en 2008 » sont ajoutés en varia. ➤ L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Alexandre Turgeon, appuyé par M. Steve St-Cyr. 	
<p>2. Adoption du compte-rendu de la réunion du 7 avril 2009 et suivi.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Après quelques modifications, l'adoption du compte-rendu du 7 avril 2009 est proposée par Mme Nicole Blouin, appuyée par Mme Anne Beaulieu. <p><u>Suivi</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un avis de proposition concernant les tests d'échantillonnage à 	

l'incinérateur a été déposé par Mme Anne Beaulieu à la séance du conseil de Ville du 20 avril 2009. Une demande de délai additionnel a été votée lors du Conseil de ville du 27 avril 2009.		
<p>3. Présentation des mesures de radioactivité aux installations d'élimination</p> <p>M. Benoît Delisle effectue la présentation et fait ressortir les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les mesures sont effectuées en conformité avec le <i>Règlement sur l'élimination et l'incinération de matières résiduelles</i> (REIMR) depuis février-mars 2009. ➤ Le système en place permet de détecter les ondes émises par les camions en mouvement qui passent par l'incinérateur. ➤ Lorsqu'une radiation est détectée, un second appareil est utilisé afin de détecter l'isotope. ➤ Selon la nature de l'alarme, une procédure est prévue afin de gérer l'élément radioactif. Le retour à l'expéditeur est un exemple de mesure qui est appliquée lorsque possible. ➤ Depuis que le système de mesure est fonctionnel, les éléments radioactifs détectés provenaient d'hôpitaux. Les émissions de radium étaient très faibles, de l'ordre de 70 000 à 80 000 CPS (coups par seconde). La situation a été réglée depuis. ➤ On peut émettre l'hypothèse que des déchets faiblement radioactifs ont pu être incinérés avant 2009. Cependant, M. Delisle affirme que la contamination se retrouverait possiblement davantage au lieu d'enfouissement. 		
<p>4. Présentation du FAQ</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le comité de travail s'est réuni et a travaillé sur le FAQ. 		Le FAQ sera envoyé aux membres avant publication sur le site web du comité.
<p>5. Réorganisation des menus du site web</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les modifications suivantes sont proposées par M. Mathieu Painchaud : 		
Menu actuel	Menu proposé	
Mandat	Mandat	
Membres du comité	Membres du comité	
Procès-verbaux	Procès-verbaux	M. Mathieu
Documents d'intérêts	Documents d'intérêts	Painchaud fera
Organismes en lien avec le sujet	Suivi des émissions atmosphériques	faire les
Commentaires et suggestions	Foire aux questions (FAQ)	modifications au
	Liens pertinents	site web du
	Commentaires et suggestions	Comité.
		M. Mathieu

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le coût de ces modifications est évalué à 275\$. ➤ L'autorisation de la dépense est proposée par M. Steve St-Cyr, appuyé par Mme Nicole Blouin. ➤ Par le fait même, on demande à obtenir les données de fréquentation du site web. 	<p>Painchaud fournira ces données à la prochaine rencontre.</p>
<p>6. Recommandations sur l'échantillonnage</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Claude Pouliot demande s'il est possible d'obtenir les températures en continu à l'intérieur des fours de l'incinérateur et s'il est envisageable d'installer un système de mesure des dioxines/furannes lorsque la température descend sous 850 °C. ➤ M. Benoît Delisle : les températures sont mesurées en continu et de l'air chaud est envoyé dans les fours lorsque la température descend trop. Il serait difficile de fournir des données en raison de la trop grande abondance de celles-ci. Un meilleur suivi des températures est envisagé à l'incinérateur. ➤ Aucune recommandation n'est faite concernant le tableau des échantillonnages présenté lors de la dernière rencontre. 	<p>M. Benoît Delisle proposera une façon de suivre les températures lors de la prochaine rencontre.</p>
<p>7. Collecte et traitement des résidus alimentaires (article Le Soleil)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'article du journal Le Soleil daté du 24 avril 2009 est présenté. Celui-ci traite de la progression du territoire couvert par la collecte des résidus alimentaires dès 2010. ➤ M. Benoît Delisle mentionne que l'installation de traitement constitue une priorité et précise qu'elle devra être en place vers la fin de 2011. Pour 2010, un contrat de transbordement a été établi et on débutera l'implantation dans 120 000 unités d'occupation (6 logements et moins). La collecte se fera 1 ou 2 fois par semaine. Des petites modifications aux bacs de récupération sont prévues afin de faciliter la collecte mécanisée. ➤ Mme Nicole Blouin demande si les boues seront compostées. M. Benoît Delisle affirme que oui, mais pas à l'incinérateur. ➤ M. Alexandre Turgeon demande s'il y a plusieurs sites d'étudiés pour le traitement des résidus alimentaires. M. Benoît Delisle affirme que 6 sites ont été retenus, tout dépendants de la technologie. Un seul est possible si la technologie de digestion anaérobie était privilégiée. ➤ M. Benoît Delisle rajoute que l'implantation à grande échelle se fera sur le même principe que pour le projet pilote (rencontres porte à porte). 	
<p>8. Points à l'ordre du jour de la prochaine rencontre</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Claude Pouliot dépose la résolution 09-CA-21 du Conseil de quartier Maizerets concernant la préoccupation du Conseil quant à l'utilisation de l'incinérateur de Québec. Celle-ci sera discutée lors de la prochaine rencontre. ➤ Présentation des méthodes de traitement des résidus organiques. 	

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Déferailage des mâchefers. ➤ Utilisation et traitement de l'eau à l'incinérateur. 	
<p>9. Varia</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Article Le Soleil (suite aux recommandations de la DSP) <p>M. Slavko Sebez présente un article paru dans Le Soleil qui semble constituer la réponse à la lettre envoyée par la DSP concernant des recommandations pour l'incinérateur. Les propos relatés dans cet article sont source de questionnement de la part de la DSP (ex. : pourquoi mentionne-t-on qu'il est impossible de réduire de 10 000 tonnes par année les intrants à l'incinérateur?) et celle-ci se sent bafouée quant au moyen de répondre de M. Raymond Dion dans ce cas-ci. M. Slavko Sebez remet même en question la pertinence de siéger sur le Comité de vigilance étant donné la façon dont sont adressées les recommandations soumises. Pour régler le différend, il est suggéré de contacter directement M. Dion. Mme Anne Beaulieu souligne aussi que la présence de M. Dion au Comité de vigilance empêcherait d'avoir ce genre de conflits.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Quantités de déchets incinérés en 2008 <p>M. Mathieu Painchaud dépose le document exposant les quantités de déchets incinérés en 2008.</p>	<p>La DSP contactera M. Raymond Dion afin de régler le conflit. Mme Anne Beaulieu le contactera afin de l'inciter à participer aux rencontres du Comité.</p>